AIDE À LA PRATIQUE SPORTIVE

SAISON 2021-2022



Afin de faciliter l'accès au sport pour tous et de relancer la vie associative, le CDOS90 pilotera cette année plusieurs dispositifs d'aides à la pratique sportive.

Ces actions sont financées par le Ministère des Sports, l'Agence Nationale du Sport, la Préfecture du Territoire de Belfort et le Conseil Départemental 90.

L'objectif est de permettre aux 6-25 ans (sous réserve de critères) de bénéficier d'une aide financière pour s'inscrire dans une association sportive pour la saison 2021-2022.





PERMANENCES
(INFOS ET DOSSIERS)



LES MARDIS DE 9H À 11H LES JEUDIS DE 14H À 16H





	PASSSPORT	COUPONS SPORT	SPORT	MATÉRIEL SPORTIF
6 - 18 ans Bénéficiaire ARS Bénéficiaire AAH	6 - 18 ans Bénéficiaire ARS Bénéficiaire AAH/AEEH	6 - 18 ans Bénéficiaire ARS Résidants dans le Territoire de Belfort Licenciés dans un club affilié au CDOS90	18 - 25 ans Étudiants ou bénéficiaires AAH/ AEEH résidants dans le Territoire de Belfort Licenciés dans un club affilié au CDOS90	6 - 18 ans Résidants en QPV dans le Territoire de Belfort Licenciés dans un club affilié au CDOS90
Remise de 50€ sur la cotisation	50€ sur la	Remboursement de 20€ max sur la cotisation	Remboursement de 50€ max sur la cotisation	Remboursement de 50€ max sur du matériel sportif dédié
Novembre 2021	021	30 Juin 2022 e	30 Juin 2022 et dans la limite des fonds disponibles	Is disponibles
Club			06 SOQ)	
Lettre Ministère des sports certifiant l'ARS	ère des ant l'ARS	Justificatifs: Domicile Allocations rentrée scolaire Age Adhésion au club RIB	Justificatifs: Domicile Carte d'étudiant ou AAH/AEEH Age Adhesion au club RIB	Justificatifs: Domicile Age Adhésion au club Achat de matériel RIB

Certains dispositifs sont cumulables entre eux, vous pouvez vous renseigner auprès du CDOS 90